

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – JURIDIQUE ET MARCHÉS

Réf. AR06011 **PERMIS DE CONSTRUIRE** DERNIÈRES RÉFORMES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs, designers, infographistes ou toute personne souhaitant maîtriser les réglementations relatives au permis de construire.

PRÉ- REQUIS :

Aucun.

OBJECTIFS :

La formation PERMIS DE CONSTRUIRE a pour objectif de maîtriser les réglementations relatives au permis de construire et les dernières réformes.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé en droit de la construction.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 08/06/20 Dernière mise à jour 08/06/20 Version : 1

Vous avez un besoin de formation sur le **PERMIS DE CONSTRUIRE** ? Profitez de nos solutions formatives dédiées à vos besoins et adaptées à votre activité professionnelle. Nos formateurs sont des professionnels recrutés pour leur expérience professionnelle et leur expertise sur le permis de construire et les réformes qui sont concernées. Nos consultants traceront avec vous un programme ciblé sur les précisions de vos demandes.

Partout en France : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Villeurbanne...

CONTENU

Introduction

- Notion de permis de construire
 - Définition et champ d'application.
 - Diversité des permis : construire / démolir / aménager.
 - Frontière avec les autres autorisations.
 - Travaux soumis à déclaration préalable.
 - Autres régimes particuliers.
 - Travaux non soumis à autorisation.
- Innovation 2012
 - Objectifs du gouvernement.
 - Les diverses réformes de 2012 : nouvelles dispositions / conséquences / commentaires.
 - Ordonnance du 16.11.2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme.
 - Ordonnance du 22.12.2011 relative à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme.
 - Ordonnance du 5.01.2012 portant simplification et clarification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.
 - Décret du 5.12.2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes.
- Innovation 2014
 - Loi ALUR du 24 mars 2014 : suppression du coefficient d'occupation des sols et de la superficie minimale des terrains constructibles.
- L'architecte et le permis de construire
 - Un destin étroitement lié : importance de l'architecte dans l'élaboration et la vie du PC sur les devoirs et la responsabilité de l'architecte.
 - Recours à un architecte : obligation ou choix ?
 - Devoirs de l'architecte : mission complète de conseil et de surveillance.
 - Responsabilités de l'architecte.

La demande de permis de construire

- Les dispositions applicables et règles sanctionnées.
- Date et auteur de la demande.
- Contenu de la demande
 - Contenu du dossier (projet architectural, plans, pièces complémentaires, informations...).
 - Principe d'interprétation étroite.
 - Nombre d'exemplaires et demande de compléments.
 - Sanctions.

Envoi du dossier et publicité / réception et transmission

- Dépôt, récépissé, enregistrement et transmission.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – JURIDIQUE ET MARCHÉS

Réf. AR06011 **PERMIS DE CONSTRUIRE**
DERNIÈRES RÉFORMES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs, designers, infographistes ou toute personne souhaitant maîtriser les réglementations relatives au permis de construire.

PRÉ- REQUIS :

Aucun.

OBJECTIFS :

La formation PERMIS DE CONSTRUIRE a pour objectif de maîtriser les réglementations relatives au permis de construire et les dernières réformes.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé en droit de la construction.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 08/06/20 Dernière mise à jour 08/06/20 Version : 1

SUITE CONTENU

La phase d'instruction ou la procédure de délivrance

- Instruction du dossier
 - Obligation d'instruire.
 - Autorités chargées de l'instruction.
 - Avis et organismes consultés.
 - Enquête publique.
- Autorités compétentes pour statuer
 - Principe : compétence du maire.
 - Cas particuliers (préfet, ministre...).
- Condition de délais
 - Point de départ.
 - Durée du délai.
 - Expiration du délai.

Les décisions

- Les différentes décisions
 - Permis expressément délivré.
 - Sursis à statuer.
 - Dérogation.
 - Refus.
- La forme des décisions
 - Règles de forme (décision par arrêté spécial, contenu, motivation, transmission au préfet, notification).
- Le permis tacite
 - Cas et exclusions.
 - Attestation.

Le transfert du PC

Caducité et prorogation

Le régime et les effets du permis de construire

- Permis expressément délivré
 - Mise en œuvre (Publicité, DROC, déclaration d'achèvement, contrôle conformité).
 - Effets (droit de construire, retrait et droits acquis).
- Permis tacite
 - Régime.
 - Retrait.
 - Modification et régularisation : permis modificatif.

Le contentieux

- Contentieux administratif
 - Recours administratifs (gracieux et hiérarchique).
 - Recours en annulation (auteur, objet, effets).
 - Recours en réparation.
- Contentieux civil
 - Auteur du recours.
 - Conditions et procédure.
 - Effets du recours : démolition ou mise en conformité.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – JURIDIQUE ET MARCHÉS

Réf. AR06011 **PERMIS DE CONSTRUIRE**
DERNIÈRES RÉFORMES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs, designers, infographistes ou toute personne souhaitant maîtriser les réglementations relatives au permis de construire.

PRÉ-REQUIS :

Aucun.

OBJECTIFS :

La formation PERMIS DE CONSTRUIRE a pour objectif de maîtriser les réglementations relatives au permis de construire et les dernières réformes.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé en droit de la construction.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 08/06/20 Dernière mise à jour 08/06/20 Version : 1

SUITE CONTENU

- Contentieux pénal
 - Délits réprimés.
 - Initiative des poursuites.
 - Sanctions.

Conclusions

- Les régimes annexes et différents
 - Lotissements.
 - Installations classées.
 - Monuments historiques.
 - Différence entre rapport personne privée et rapport personne publique.
- Protection de sa responsabilité
 - Cas de défaillance du maître de l'ouvrage.
 - Cas de défaillance des entrepreneurs.
 - Cas de défaillance du maître d'œuvre.

Fin de formation

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

